



## **CAPD du 27 août 2020 : les élu-es du SNUipp-FSU vous rendent compte.**

### **Intervention liminaire du SNUipp-FSU**

Le nouveau protocole paru ce jour se résume à 6 pages et apporte quelques éclairages mais le SNUipp-FSU déplore l'absence de précisions sur certains points pourtant essentiels.

Le protocole ne précise pas notamment la marche à suivre en cas de cas COVID ou suspicion de cas dans une école.

Beaucoup de questions mais aussi d'anxiété de la part de collègues vulnérables dont la situation n'est pas être prise en compte avec le nouveau protocole.

Le SNUipp portera donc plusieurs questions à l'issue de cette CAPD puisque nous sommes reçus ce jour en audience.

De toute évidence, la rédaction est guidée par le souci de lever toutes les contraintes qui pourraient limiter l'accès des élèves à l'école. Le protocole du 9 juillet avait fortement "allégé" les dispositifs, ce qui pouvait être contestable malgré une situation épidémiologique en amélioration.

Cette nouvelle version présente peu de modifications alors que l'épidémie connaît un nouveau rebond.

Ce protocole consacre à nouveau le principe d'une minoration des règles sanitaires pour qu'elles soient compatibles à l'état des établissements. La préservation de la santé des élèves et des personnels n'est pas au cœur des préoccupations.

Nous indiquons aussi notre « surprise » d'avoir appris par la voie de presse des éléments relatifs à l'organisation de la rentrée des classes sur la commune de Nice. Cela relève, nous semble-t-il des prérogatives de l'Education Nationale.

Clairement cette rentrée n'est pas une rentrée comme les autres et la revendication syndicale de création de postes à la hauteur demeure plus que jamais d'actualité.

Enfin, nous rappelons notre opposition aux modalités du mouvement telles qu'imposées par le Ministère qui impliquent des rythmes intenses dans vos services, suppriment les échanges constructifs des groupes de travail et jettent le trouble sur l'équité de traitement. Très clairement pour le SNUipp-FSU, les écoles et les collègues ont beaucoup perdu en termes d'accompagnement et de transparence. Nous

continuons nos interventions pour réclamer la suppression de La Loi Fonction Publique.

## A l'ordre du jour

### **Examen des recours suite à refus de temps partiels (2ème vague)**

4 recours déposés

Le SNUipp-FSU est intervenu avec détermination sur chacune des situations arguments à l'appui en lien avec les doubles fournis par les collègues.

2 situations en attente et à suivre dans les jours qui viennent si informations supplémentaires fournies.

Le SNUipp-FSU a rappelé que le temps partiel était un choix qui coûte aussi à l'enseignant (impact sur le salaire, la retraite) et que son octroi participait pour beaucoup à assurer au mieux les fonctions d'un métier de plus en plus exigeant ou permettait souvent également de gérer des situations familiales compliquées ou difficiles sans que cela n'impacte le fonctionnement de la classe.

### **Questions diverses posées par le SNUipp-FSU**

#### **1) Conditions sanitaires de rentrée (voir compte rendu audience)**

#### **2) Liste complémentaire du CRPE 2020**

11 recrutements sur la liste complémentaire suite uniquement à des démissions de lauréat-es.

**Demande du SNUipp-FSU** de poursuivre le recrutement pour abonder le département en personnel et éviter le recours à des personnels contractuels.

**Réponse Dasen :** pas de consignes dans ce sens pour l'instant du MEN ; volonté de sa part également de ne pas avoir à recourir à des contractuels mais cela sera aussi fonction de l'évolution.

#### **3) Demandes de rupture conventionnelle :**

Le SNUipp-FSU a accompagné plusieurs collègues dans ce cadre le Mardi 25/08.

La circulaire d'application du MEN étant sortie très tardivement, les entretiens n'ont pu se tenir dans les délais pourtant requis par le MEN ! No comment...

Sachant que pour la plupart des collègues, les demandes avaient été formulées courant second trimestre.

Le SNUipp-FSU a indiqué que ces entretiens avaient été mal vécus pour trop de collègues. Les réponses apportées pour certains sont très éloignées des demandes. Et parfois totalement inadaptées voire non admissibles notamment lorsque les collègues évoquent des problèmes de santé pour indiquer la nécessité de se reconvertir. Pour certains collègues, leur peu d'ancienneté dans le corps des PE a été aussi un frein à la discussion.

Avec au final certaines demandes de démission déposées ou qui risquent de l'être en cas de refus de rupture conventionnelle...Est ce ainsi que l'EN se montre bienveillante ?

Pour rappeler les "faux espoirs" portés dans cette Loi et la non prise en compte de l'"humain" et des projets portés. Clairement ce sont bien des contingences budgétaires qui prévalent dans les "réponses" apportées par le Dasen.

Le SNUipp-FSU a redit au Dasen sa demande de voir certains projets aboutir car faisant preuve de beaucoup de cohérence.

**Réponse Dasen :** il faut trouver un équilibre avec ce nouveau dispositif nouveau. Il appréhende le nombre de postes vacants si trop de demandes sont acceptées.

C'est pourtant bien le cas en cas de démission...mais cela revient forcément moins cher pour l'institution.

Comme l'indique le texte « *la rareté de la ressource* » ( sic) « *constitue le premier niveau d'examen de la demande* »... Tout est dit... Le SNUipp-FSU continuera à accompagner les collègues qui devraient s'engager dans cette procédure.

